

GENERALI DOPPIO

Fonds à formule

Partie A Statutaire

L'OPCVM GENERALI DOPPIO est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de cet OPCVM que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance indiquée. Si vous revendez vos parts avant l'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché de ce jour-là (sans frais de rachat). Le souscripteur prend un risque en capital non mesurable *a priori* s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Code ISIN :
FR0010642108

Dénomination :
GENERALI DOPPIO

Forme juridique :
Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Société de gestion :
BARCLAYS WEALTH MANAGERS FRANCE (BWMF)

Dépositaire :
BARCLAYS FRANCE S.A.

Commissaire aux comptes :
Pierre-Henri Scacchi & Associés

Commercialisateurs :
Groupe GENERALI

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation EUROCLEAR. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Fonds à formule.

Garantie en capital : Le capital initialement investi est garanti à 100% (hors commission de souscription), sur la base de la valeur liquidative établie le 23/12/2008 (ci-après la « valeur liquidative de référence * »), pour les porteurs conservant leurs parts jusqu'au 23/12/2016.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites sous la rubrique « Garantie ou Protection ».

(*) Valeur liquidative de référence : La valeur liquidative de référence est égale à la valeur liquidative du 23/12/2008, hors commission de souscription. Entre le 15/09/2008 et le 23/12/2008, la valeur liquidative progressera de manière régulière.

OPCVM d'OPCVM : Jusqu'à 100% de l'actif net.

Durée de la formule : 8 ans, à compter de la fin de la période de commercialisation allant du 10/09/2008 au 22/12/2008.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds GENERALI DOPPIO est d'offrir aux porteurs, à l'échéance de la garantie le 23/12/2016 (« ci après la « valeur liquidative finale ») :

- 100% de la valeur liquidative de référence (hors commission de souscription),
- Majoré, le cas échéant, d'une participation indexée sur la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 calculée comme suit, pouvant aller jusqu'au doublement du capital initialement investi (hors commission de souscription). La performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est calculée entre le 23/12/2008 et le 23/12/2016, d'après le cours de clôture de l'indice.
 - si la performance du DJ Euro Stoxx 50 est négative : la performance du Fonds à l'échéance est de 0% ;
 - si la performance du DJ Euro Stoxx 50 est positive ou nulle mais inférieure à 25% : la performance du Fonds à l'échéance est de 25%, soit un taux de rendement actuariel annuel de 2,83% ;
 - si la performance du DJ Euro Stoxx 50 est au moins égal à 25 % et inférieure à 50% : la performance du Fonds à l'échéance est de 50%, soit un taux de rendement actuariel annuel de 5,20% ;
 - si la performance du DJ Euro Stoxx 50 est au moins égal à 50 % et inférieure à 75% : la performance du Fonds à l'échéance est de 75%, soit un taux de rendement actuariel annuel de 7,25% ;
 - si la performance du DJ Euro Stoxx 50 est supérieure à 75% : la performance du Fonds à l'échéance est de 100%, soit un taux de rendement actuariel annuel de 9,05% maximum.

A l'échéance, le 23/12/2016, le Fonds sera dissous.

Economie de l'OPCVM :

Le présent FCP permet aux porteurs de se positionner sur les marchés actions de la zone euro à travers l'indice DJ Euro Stoxx 50, sans risquer de subir une perte en capital : le capital initialement investi lui sera restitué à l'échéance de la garantie (hors commission de souscription) majoré, le cas échéant, de la performance de la formule.

En contrepartie d'une garantie de 100% du capital investi (hors commission de souscription), les porteurs ne bénéficieront pas d'une indexation à hauteur de 100% de la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 car la performance maximum du Fonds est limitée à 100% du capital investi. En outre, ils ne bénéficieront pas des dividendes des actions composant l'indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur les avantages et les inconvénients suivants de cet OPCVM :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Le FCP offre aux porteurs une garantie de 100% du capital investi (hors commission de souscription) pour les porteurs ayant souscrit avant le 23/12/2008. • Tant que la performance de l'indice de référence à l'échéance (23/12/2016) n'est pas supérieure à 100%, le présent FCP offre au porteur ayant souscrit sur la base de la valeur liquidative de référence, la perspective de réaliser à l'échéance une performance supérieure à celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50. • La performance finale de l'indice n'intègre pas les baisses des années précédentes, ceci est dû au calcul date à date. • Pendant la période de souscription, jusqu'au 22/12/2008, l'investisseur bénéficie d'une rémunération proche du monétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La garantie de 100% du capital investi (hors commission de souscription) ainsi que les éventuelles performances indexées à l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 ne sont garanties que pour les porteurs qui restent jusqu'à l'échéance de la garantie, soit jusqu'au 23/12/2016. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant cette date, le montant de son épargne est soumis au risque lié au niveau des marchés et peut être différent (inférieur ou supérieur) du montant investi. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors de la date prévue. • Le porteur renonce à la distribution des dividendes des titres composant l'indice. • Le gain est limité à 100% du capital investi (hors commission de souscription), soit un taux de rendement actuariel annuel maximum de 9,05%, même en cas de hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50 supérieure à 100% sur les 8 ans. • La performance finale de l'indice n'intègre pas les hausses des années précédentes, ceci est dû au calcul date à date.

Indicateur de référence :

Dans la mesure où la construction du Fonds a pour vocation à respecter les termes de la garantie, aucun indicateur de référence pertinent (autre que la formule décrite précédemment) ne peut être utilisé.

Les porteurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque détaillés à la rubrique «Simulations historiques».

Stratégie d'investissement :

Description de la formule

Le Fonds est construit pour une durée maximale de la formule de 8 ans du 23/12/2008 au 23/12/2016.

Cours de référence de l'indice (DJ Euro Stoxx 50) : 23/12/2008 en cours de clôture

Cours de constatation finale de l'indice : 23/12/2016 en cours de clôture

Calcul de la performance de l'indice :
$$\frac{\text{Cours de constatation finale de l'indice} - \text{Cours de référence de l'indice}}{\text{Cours de référence de l'indice}}$$

Anticipations de marchés permettant de maximiser la formule :

La performance du FCP sera maximisée dans l'hypothèse d'une augmentation supérieure à 75% et inférieure à 100% de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 durant les 8 ans de la durée du Fonds.

L'indice DJ Euro Stoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés de la Zone Euro.

Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'indice DJ Euro Stoxx 50 est calculé et publié par Stoxx Limited. La convention de calcul de l'indice est telle qu'il n'est pas tenu compte du réinvestissement des dividendes.

Pour information, un placement sur un support sans risque sur une période équivalente offre un rendement annuel de 4,73% (référence obligation assimilable du trésor 0% d'échéance comparable, relevé le 25/06/2008).

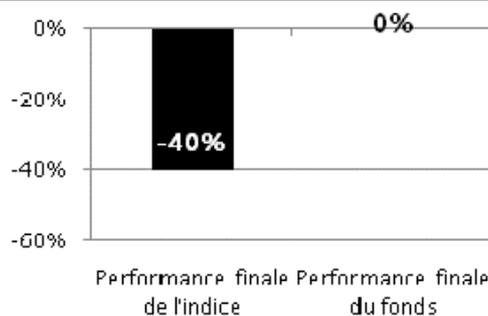
Scénario défavorable

A l'échéance des 8 ans, la performance du DJ Euro Stoxx 50 est négative puisqu'elle s'établit à - 40%.

> Pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 23/12/2008, le porteur reçoit à l'échéance 100% du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription) puisqu'il bénéficie de la garantie du capital pour toute souscription à cette date.

> Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 0%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 4,73% par an (taux sans risque).

Performance finale de l'indice	-40%
Performance finale du Fonds	0%
Rendement annualisé du Fonds	0%
Rendement sans risque	4,73%



Scénario médian

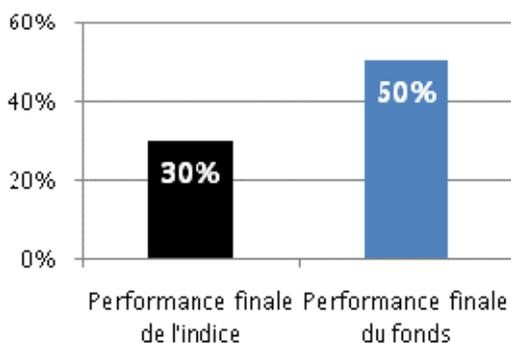
A l'échéance des 8 ans, la performance du DJ Euro Stoxx 50 s'établit à + 30%.

> **Pour un investissement initial** réalisé sur la base de la valeur liquidative du 23/12/2008, le porteur reçoit à l'échéance, 100% du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription) augmenté de la performance de la formule soit 50% par rapport à son niveau d'origine, le 23/12/2008.

> **Par conséquent**, le porteur recevra à l'échéance du 23/12/2016, 150% du capital investi (sous déduction des commissions de souscription).

> **Le taux de rendement annuel** (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 5,20%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 4,73% par an (taux sans risque).

Performance finale de l'indice	+ 30%
Performance finale du Fonds	+ 50%
Rendement annualisé du Fonds	5,20%
Rendement sans risque	4,73%



Scénario favorable

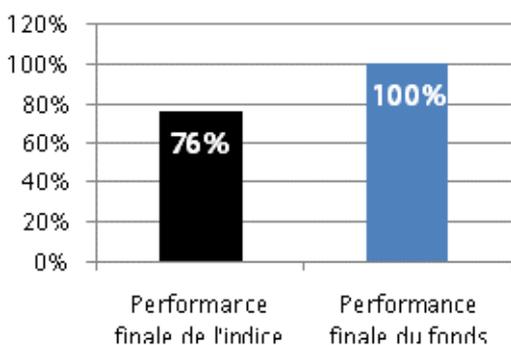
A l'échéance des 8 ans, la performance du DJ Euro Stoxx 50 s'établit à + 76%.

> **Pour un investissement initial** réalisé sur la base de la valeur liquidative du 23/12/2008, le porteur reçoit à l'échéance, 100% du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription) augmenté de la performance de la formule soit 100% par rapport à son niveau d'origine, le 23/12/2008.

> **Par conséquent**, le porteur recevra à l'échéance du 23/12/2016, 200% du capital investi (sous déduction des commissions de souscription).

> **Le taux de rendement annuel** (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 9,05%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 4,73% par an (taux sans risque).

Performance finale de l'indice	+ 76%
Performance finale du Fonds	+ 100%
Rendement annualisé du Fonds	9,05%
Rendement sans risque	4,73%



Simulations Historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer des rendements annualisés fictifs, calculés en déclenchant la formule de ce Fonds à des dates de lancement passées. Elles permettent de visualiser le comportement a posteriori de la formule lors des phases de marchés traversées lors de la simulation.

Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, ni des performances.

Les simulations ci-dessous illustrent la performance obtenue par le Fonds s'il était arrivé à l'échéance aux dates suivantes.

Rendements annualisés



Phase 1 : Dates de maturité allant du 31/12/1994 au 19/10/1995 :

Le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à l'échéance est supérieur à son niveau initial mais a progressé de moins 75% ; le porteur bénéficie d'une performance supérieure à celle de l'indice sur la même période.

Phase 2 : Dates de maturité allant du 26/10/1995 au 18/07/2002 :

La performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à maturité est supérieure à 100% depuis le lancement du fonds ; le porteur bénéficie uniquement du doublement de son capital initialement investi (hors commission de souscription)

Sur la période, la performance du Fonds **GENERALI DOPPIO** est inférieure à celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50.

Sur la période, la performance du Fonds **Generali Doppio** est inférieure à celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50 du fait du plafonnement des gains et de l'abandon des dividendes.

Phase 3 : Dates de maturité allant du 03/12/2007 au 23/06/2008 :

Le niveau de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à l'échéance est inférieur à son niveau initial ; le porteur bénéficie de la garantie du capital initialement investi (hors commission de souscription).

Actifs utilisés :

Afin de réaliser son objectif de gestion, le portefeuille sera en permanence investi à hauteur de 75% minimum directement en actions ou en OPCVM de produits d'actions éligibles au PEA à compter du 23/12/2008. Les OPCVM pourront être gérés par Barclays Wealth Managers France.

La performance de ces actifs fera l'objet d'un contrat d'échange permettant d'assurer la réalisation de la formule et le paiement des frais de gestion.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque lié à la classification :**

GENERALI DOPPIO est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de vie totale de la formule du Fonds, soit 8 ans, et donc d'une sortie à la date d'échéance indiquée. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là.

Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.

- **Risque en capital :**

GENERALI DOPPIO bénéficie d'une garantie contractuelle à son échéance.

Le risque de capital est donc nul à l'échéance du Fonds puisque 100% du capital initial est garanti (hors commission de souscription). Toutefois, entre temps, la valeur liquidative étant soumise aux conditions de marché, elle peut être inférieure à la valeur de rachat garantie.

- **Risque de marché :**

L'investissement dans le Fonds comporte des risques liés aux évolutions de la valeur de marché du contrat d'échange. Jusqu'à la date d'échéance, la valeur liquidative du Fonds peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des marchés actions sur lesquels le Fonds est exposé. La valeur liquidative du Fonds varie aussi en fonction des mouvements de taux de maturité inférieure à la date d'échéance.

- **Risque lié à l'inflation :**

A l'échéance, la restitution du capital ne prend pas en compte l'impact de l'inflation constatée sur la durée du Fonds.

Le détail des risques accessoires se trouve dans la note détaillée.

Garantie ou protection :

BARCLAYS BANK PLC, Succursale en France - s'engage à assurer, à l'échéance du FCP et à cette date seulement, aux bénéficiaires de la garantie, l'acquisition d'un gain pour chaque part du Fonds dans les conditions décrites dans la note détaillée.

Bénéficiaires de la garantie : Tout porteur ayant souscrit entre le 10/09/2008 et le 22/12/2008 inclus et ayant conservé l'intégralité de ses parts jusqu'à l'échéance du Fonds le 23/12/2016.

Tout porteur présentant ses parts au rachat avant l'échéance du Fonds le 23/12/2016 ne bénéficiera pas de la "valeur de rachat garantie". La valeur liquidative de rachat sera celle de la première valeur liquidative calculée suivant la demande de rachat.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la "valeur de rachat garantie".

Garant : BARCLAYS BANK PLC - Succursale en France, s'engage à verser à BWMF, au bénéfice du FCP, à la date de mise en jeu de la garantie, les sommes nécessaires de telle sorte que, à cette date, la valeur liquidative de la part soit au moins égale à la valeur de rachat garantie.

En dehors de la date d'échéance de la garantie, le capital initialement investi est soumis à l'évolution des marchés et peut être différent du capital garanti ; la valeur liquidative est décorrélée de celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50.

A l'échéance de la garantie, il sera procédé soit au remboursement des porteurs et à la liquidation du Fonds, soit à un changement de classification, après agrément de l'AMF.

Souscripteurs concernés et profil de l'investissement type :

Tous souscripteurs acceptant les risques inhérents à cet OPCVM.

Le Fonds est éligible aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte ainsi qu'au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Le Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer à l'évolution des marchés actions de la zone euro, sur une durée de 8 années, sans risque en capital à l'échéance.



Avertissement :

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation financière et du patrimoine du souscripteur. Pour le déterminer, le souscripteur devra tenir compte de ses différents actifs, de ses besoins actuels et à un horizon de 8 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. D'une manière générale, le souscripteur est invité à diversifier suffisamment ses placements financiers afin de ne pas être uniquement exposé aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM, du 10/09/2008 au 23/12/2016	valeur liquidative X nombre de parts	3% maximum TTC
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Les Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ; elles ne sont pas applicables au Fonds GENERALI DOPPIO.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié (disponible après la clôture du 1^{er} exercice du FCP).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Nominal	2 % maximum TTC
Commission de surperformance	N/A	Néant

Frais indirects	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription Commission de rachat	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Frais de gestion des OPCVM composant l'actif du Fonds	Actif net de l'OPCVM sous jacent	1% maximum TTC

Régime fiscal :

Le Fonds est éligible aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte ainsi qu'au Plan d'Épargne en Actions (PEA).



Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Condition de souscription et rachat :

Centralisation des demandes auprès de l'établissement conservateur : BARCLAYS BANK PLC, Succursale en France, 183, avenue Daumesnil – 75012 PARIS.

Pour les souscriptions et les rachats : centralisation des demandes chaque jour avant 12 heures sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

Possibilité de souscription de fractions de part (centièmes).

Conformément à l'article 3, alinéa 7 du règlement du FCP, le rachat de parts du FCP, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Date de clôture de l'exercice : Dernière valeur liquidative publiée du mois de juin.

Date de clôture du 1^{er} exercice : dernière valeur liquidative du mois de juin 2009.

Affectation des résultats : Capitalisation.

Fréquence de distribution : Néant.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, à l'exception des samedis et dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Dans les guichets et bureaux des Etablissements placeurs et de la Société de gestion.

Site Internet : www.barclays.fr, www.barclays-am.fr

Devise de libellé des parts : Euro (€).

Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juillet 2008.

Date de création du Fonds : 10 septembre 2008.

Valeur liquidative d'origine : 1 000 €.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Barclays Wealth Managers France - Secrétariat Général - 183, avenue Daumesnil - 75012 PARIS, Tél. : 01 55 78 78 78.

Le prospectus simplifié et le prospectus complet sont également disponibles sur les sites www.barclays-am.fr et www.barclays.fr

Pour toute information complémentaire concernant **GENERALI DOPPIO** vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail : bwmf.secretariat-general@barclays.fr

Date de publication du prospectus : 25 07 2008.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

